



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence
parlementaire**

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanepeu.fr

Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

t Stéphane1peu

y Stéphane Peu

📷 [stephanepeu](https://www.instagram.com/stephanepeu)

📧 [stephanepeu.fr](https://www.stephanepeu.fr)

« Pénurie de gynécologues médicaux,

Agir vite pour préserver la santé des
femmes »

Monsieur le député alerte Madame la ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités sur la crise que traverse la
gynécologie médicale en France.

Monsieur le député s'inquiète, en effet, du devenir de la
profession de gynécologue médical qui, suite à une formation
spécifique, joue un rôle essentiel dans la vie et la santé des
femmes.

Toute aussi essentielle qu'elle soit, cette profession perd
pourtant chaque année des praticiens. Une pénurie qui
contraint de fait de très nombreuses femmes à reporter ou à
renoncer à leur suivi médical, avec les risques que cela
comporte sur leur santé.

Cette désaffection de la profession est sans nul doute le résultat
de décisions prises il y a plus de 30 ans et que les
gouvernements qui se sont succédé depuis ont tardé à corriger.
Ainsi, entre 1987 et 2003, notre pays n'a plus formé de
gynécologues médicaux, et le rétablissement de la formation il
y a une quinzaine d'années ne comble pas les départs à la
retraite.

La récente constitutionnalisation de l'IVG appelle des mesures
fortes de l'Etat afin de garantir ce droit. Pour l'heure, sur le terrain
les moyens font défauts. En 15 ans, près de 130 centres d'IVG ont
fermé en France, les praticiens en ville comme à l'hôpital sont
en sous-effectifs, les services dédiés dans les hôpitaux sont
surchargés. Dans ce contexte, les gynécologues médicaux
apparaissent comme des professionnels indispensables dans la
mise en œuvre de ce droit constitutionnel. Monsieur le député
est donc convaincu qu'un effort sans précédent est nécessaire
pour permettre à plus d'étudiants de bénéficier de cette
formation.

*Monsieur le député souhaite donc savoir si Madame la ministre
du Travail, de la Santé et des Solidarités envisage de prendre
des mesures visant à augmenter sensiblement le nombre de
places dans cette formation spécifique permettant de
renforcer cette profession médicale et combler les départs en
retraite.*